

Malakoff, le 26 avril 2015

Décision n° 2015-29 portant modification d'une décision de délégation de signature

La directrice générale de l'Etablissement public d'insertion de la défense,

Vu l'article R. 3414-18 du code de la défense ;

Vu le décret du Président de la République en date du 13 octobre 2014 portant nomination de la directrice générale de l'Etablissement public d'insertion de la défense ;

Vu la décision n° 42/2013 du 15 octobre 2013 portant nomination d'un directeur du siège ;

Vu la décision n° 40/2014 du 21 juillet 2014 portant attributions et organisation de la direction de la performance,

Vu la décision n° 75/2014 du 17 octobre 2014 portant délégation de signature,

Décide :

Art. 1^{er} - A l'article 1^{er} de la décision n° 75/2014 susvisée est ajouté l'alinéa suivant :

« Délégation est également donnée à M^{me} Caroline Ritzenthaler, directrice de la performance, à l'effet de signer, au nom de la directrice générale, les conventions de partenariat ».

Art. 2 - Le secrétaire général est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera mise en ligne sur le site internet de l'établissement.



NATHALIE HANET